Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_055-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi sept juillet deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 29 juin 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, René DAULY, Didier QUINTIN, conseillers délégués Anne-Cécile BODENES, Christophe BOITARD, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Christelle VARGIU.

Absents excusés : Rémi BLANCHARD (pouvoir à René DAULY), Régis LANCIEN (pouvoir à Didier QUINTIN), Damien POSSEME (pouvoir à Laurence MAHÉ), Jérôme CHEVRIER (pouvoir à Ségolène CLAVERIE), Vanessa MORIN (pouvoir à François NEVEU)

Secrétaire de séance : Aurélie MASSON

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Absents : 5

DCM2026/055 : DEVIS – ORDINATEUR POSTE ACCUEIL

Madame Le Maire expose à l'Assemblée que le poste informatique de l'accueil est devenu obsolète et montre des signes de faiblesse. Il est proposé un devis au Conseil municipal afin de le changer.

Notre prestataire informatique propose le devis suivant :

Entreprise	Proposition	Montant HT	TVA	Montant TTC
SBSI	Remplacement d'un PC ACER, installation et paramétrage	1 183,26 €	236,65 €	**1 419,91 €**

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition est prévu au budget :
- Opération 254 – Mairie
  - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles
  - Article 21838 : autre matériel informatique

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_055-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accepter le devis de la société SBSI pour l'acquisition d'un ordinateur au poste de l'accueil pour un montant de 1 183,26 € HT soit 1 419,91 € TTC**

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance :
Aurélie MASSON